

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 janvier 2022 en session ordinaire sous la présidence du Maire, Philippe CARTAILLER.

Absent(e)s excusé(e)s : /

*En préambule de la séance, M. le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour approuvé par l'ensemble des élus présents*

### ➤ **1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2021.

### ➤ **2 Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

### ➤ **3 Achat de capteurs de CO2 pour l'école de Saint-Ignat à Champeyroux**

L'installation de ce type de matériel qui permet d'alerter sur la nécessité d'aérer les classes n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Le conseil municipal a donc décidé d'en acquérir un pour chaque classe de l'école communale. Dans le cadre du dispositif de lutte contre la transmission du Covid-19 en milieu scolaire, la mairie peut bénéficier d'un soutien financier exceptionnel de l'état d'un montant de 50€ par capteur ou 2€ par élève (coût estimé d'un capteur 100€).

### ➤ **4 Adhésion aux services communs « éducation physique et musicale dans les écoles »**

Lors du regroupement des communautés de communes en communauté d'agglomération en 2019, pour maintenir les activités sportives et musicales à l'école, la commune avait adhéré pour une durée de 3 ans aux services communs d'éducation physique et musicale proposés par RLV. Cette convention arrivant à son terme le 31 août 2022, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune pour une durée supplémentaire de 3 ans.

### ➤ **5 Territoire d'énergie 63-SIEG : participation communale pour l'éclairage public rue des Dômes et rue H. de Rochefort à Champeyroux**

Suite à la décision du conseil municipal du 21 octobre concernant les travaux d'éclairage public Rue des Dômes et Rue H. De Rochefort à Champeyroux et dans le cadre de la convention existant entre la commune et le syndicat Territoire d'énergie63-SIEG chargé de la réalisation des travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser un

fonds de concours équivalent à 50% de l'estimation du coût soit 16502,64€ HT. Un réajustement pourra être fait à l'issue des travaux.

➤ **6 Régularisation de l'acquisition de la parcelle C898 à Villeneuve l'abbé**

La commune a été contacté par la propriétaire de la parcelle cadastrée C 898 de 51 m<sup>2</sup> rue des Côtes du lac - Champ Guintière situé à Villeneuve l'Abbé. En effet La commune occupe cette parcelle par des aménagements de trottoirs sans qu'aucune régularisation de propriété n'ait été faite.

Monsieur le maire propose donc d'acquérir cette parcelle au prix de 1 € symbolique plus les frais d'enregistrement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'achat de ce terrain

➤ **7 Modification budgétaire – régularisation de dépenses d'investissement**

Dans le cadre du rachat de plusieurs petites parcelles à Buxerolles, il convient de régler la somme de 1800,00€ à l'Office notarial de Maringues. Cette écriture de dépense n'ayant pas été prévue dans le budget 2021, il convient, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2022, d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L. 1612-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le mandatement des dépenses précitées.

➤ **Questions diverses**

-Monsieur le Maire fait un point des différents chantiers en cours qui demandent un gros investissement de suivi mais qui se déroulent sans difficulté.

- Assainissement à Champeyroux
- Extension de la cantine scolaire
- Remplacement des canalisations d'eau potable à Buxerolles
- Remplacement des candélabres rue des Dômes et rue H. de Rochefort à Champeyroux.

- Le réseau des bornes incendie étant suffisant et aux normes, Monsieur le Maire propose de profiter des travaux rue du château d'eau à Champeyroux pour supprimer la citerne d'incendie devenue vétuste et créer plusieurs places de parking sur cet emplacement. Le coût de cette opération supplémentaire fera l'objet d'un avenant aux travaux actuellement en cours.

- Après contact avec les services techniques d'orange, la fibre devrait être déployée courant 2022 sur le village de Buxerolles.

- SBA :

Afin d'inciter plus fortement les citoyens à mieux trier leurs ordures ménagères, le comité syndical du SBA a décidé de relever sensiblement le coût de chaque levée des bacs verts (soit + 0,96€ pour les bacs 120 et 1,31€ pour les bacs 240), Il n'y a pas d'augmentation pour la collecte des bacs jaunes et le dépôt en déchèterie reste gratuit.

- Résultats du sondage sur les projets à impulser par la commune.

95 retours de questionnaires sur 430 distribués soit 22% des foyers  
Cela concerne 235 habitants soit 25% des habitants de la commune  
Les résultats :

A la réponse très intéressée :

- 1 la maison médicale 77
- 2 le lieu associatif 59
- 3 le citystade 56

Plusieurs réponses étant possibles, l'application d'un coefficient de 3 points pour « très intéressé », 2 point pour « intéressé » et 1 point pour un peu « intéressé »

- 1 la maison médicale 208
- 2 le lieu associatif 117
- 3 le citystade 109

Quelle que soit la catégorie des répondant, personnes seules/ familles, actifs/retraites la maison médicale est le 1<sup>er</sup> choix/

L'équipe municipale va donc se mobiliser pour tenter de faire aboutir ce projet. Elle constate avec regrets que dans toutes les réponses seules 2 personnes ont exprimé être volontaires pour s'investir dans un projet communal.